

AFFAIRE N° 4. - Demande de relèvement du salaire du personnel  
des Scolaires - Cuisinières responsables et aides-cuisinières.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Messieurs et Chers Collègues,

Les aides-cuisinières employées dans les cantines scolaires ont un salaire moyen de 13 877 Frs par mois, calculé suivant C.

3 000 Frs supplémentaires sont déjà alloués aux cuisinières les, compte tenu des charges particulières qu'elles assument.

Une augmentation de 1000 Frs serait souhaitable pour ces genres d'employées, à compter du mois de MARS 1971.

La dépense correspondante annuelle serait de 4 923 072 Frs (sans les charges sociales), à imputer à l'article 611 du budget des Scolaires.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Cette augmentation est rendue nécessaire, d'une part par l'augmentation du coût de la vie, et d'autre part, parce que le salaire moyen des cantines scolaires n'a pas été relevé depuis longtemps. Pour obtenir une augmentation de 10 % du personnel payé par le FASO, c'est-à-dire, les cuisinières et les surveillantes. Il nous était difficile de pas augmenter les aides-cuisinières. En conséquence, je vous prie de bien vouloir agréer cette dépense.

Adopté à l'unanimité.